

FAUT-IL UNE EUROPE SOCIALE ?

[Pierre-Alain Muet](#), [Henri Sterdyniak](#)

Daloz | « [Revue d'économie politique](#) »

2005/6 Vol. 115 | pages 673 à 675

ISSN 0373-2630

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2005-6-page-673.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Daloz.

© Daloz. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Faut-il une Europe sociale ?

Pierre-Alain Muet*
Henri Sterdyniak**

Faut-il une Europe sociale, comme il y a une Europe monétaire, un Pacte de stabilité, un Marché unique européen ? Si, sous le terme « Europe sociale », on désigne un ensemble d'institutions européennes qui auraient la charge de gérer la protection sociale et la législation du travail à la place (ou en complément) des institutions nationales existantes, la réponse sera probablement négative, compte tenu de la diversité des systèmes sociaux nationaux et de l'importance du fait national dans les systèmes de solidarité. S'il s'agit en revanche de mettre en œuvre des mécanismes susceptibles de préserver et de développer ce qui fait l'originalité de l'Europe, son haut niveau de protection sociale, dans un contexte où l'intégration économique exerce de fortes pressions sur les systèmes sociaux, l'Europe sociale semble plus que jamais nécessaire.

Il existe en effet un large consensus parmi les responsables politiques et syndicaux européens pour estimer qu'il existe un Modèle Social Européen caractéristique de la société européenne, et que celui-ci doit être défendu et développé. Car l'Europe est, sans doute, la zone du monde où la protection sociale et la protection des salariés sont les mieux assurées.

Mais les systèmes nationaux, héritages de l'histoire et fruits des diversités dans l'organisation des rapports sociaux, sont extraordinairement hétérogènes. Quatre modèles sont généralement distingués : le modèle d'assurance sociale de l'Europe continentale, où la protection sociale, organisée sur une base professionnelle, vise à garantir le maintien du revenu salarial ; le modèle anglo-saxon, où la protection sociale assure une protection minimale aux plus pauvres, complétée par des systèmes d'assurance privés ou d'entreprise ; le modèle scandinave où une protection sociale élevée est assurée à tous les citoyens et complétée par des prestations professionnelles organisées par les partenaires sociaux ; enfin, le modèle méditerranéen, marqué par l'importance des prestations vieillesse et la survivance des solidarités familiales.

En outre, les spécificités nationales restent très fortes. Si cette typologie s'applique assez bien aux systèmes de retraites, elle est moins pertinente pour les prestations familiales ou la santé. Les systèmes ont également évolué : les prestations maladie et famille sont devenues universelles dans la quasi-totalité des pays et des dispositifs de revenu minimum ont été introduits dans les systèmes continentaux. Enfin, les systèmes diffèrent aussi par le rôle que jouent les partenaires sociaux dans leur gestion. Cette hétérogénéité est encore plus grande avec l'élargissement récent et l'entrée de pays qui ont vu s'écrouler leur système de protection sociale antérieur.

* Président de l'AFSE.

** Économiste à l'OFCE, organisateur des Entretiens 2005 de l'AFSE.

Ces modèles sont aujourd'hui confrontés à des problèmes similaires. La montée des besoins de protection sociale en matière de santé, de prestations vieillesse, de lutte contre l'exclusion dans un contexte de croissance ralentie les confronte au dilemme « augmenter les cotisations ou réduire les prestations ». La mondialisation et l'intégration économique européenne mettent les systèmes en concurrence, de sorte que la tentation du moins-disant social et fiscal devient de plus en plus forte.

Faut-il viser une plus forte harmonisation ? Telle est la question au cœur de l'édition 2005 des Entretiens de l'Association française de science économique qui se sont tenus en mars à l'Institut d'Études Politiques. Les deux contributions, celle de Christine Erhel et Bruno Palier « *L'Europe sociale : entre modèles nationaux et coordination européenne* » et celle de Tito Boeri et Simona Baldi « *Europe(s) sociale, convergence et compétition* » convergent à la fois sur la typologie des systèmes de protection sociale précédemment rappelée et sur le caractère modeste de la convergence des différents modèles aux cours des dernières décennies.

Christine Erhel et Bruno Palier notent en effet que les réformes menées au cours des 20 dernières années ne semblent pas avoir changé la nature des États-providence. Elles ont même parfois, en raison du phénomène de « dépendance de sentier », renforcé la logique propre de chaque système, même si les objectifs des réformes sont en partie communs (par exemple l'accent mis sur des dispositifs plus favorables à l'emploi). De même, Tito Boeri et Simona Baldi notent que si un certain métissage des quatre modèles s'instaure, le taux de convergence des modèles reste faible. Ils notent que la course au moins disant social ne semble pas s'être produite et qu'il n'y a pas de tendance uniforme en Europe à la réduction des dispositifs de protection sociale.

Les deux contributions divergent en revanche sur l'harmonisation. Pour Tito Boeri et Simona Baldi, les deux arguments traditionnels pour une fourniture centralisée des biens publics — la présence d'économie d'échelle et d'externalités entre pays — ne semblent guère s'appliquer aux politiques sociales, comme l'illustre le fait que les petits pays européens ont de meilleures performances dans le domaine social que les grands. De ce fait, selon eux, l'Union européenne ne devrait pas imposer d'en haut une harmonisation des systèmes, mais favoriser les échanges d'information et laisser jouer la compétition entre systèmes sociaux. Pour Christine Erhel et Bruno Palier une certaine coordination est nécessaire, mais elle doit porter sur l'orientation générale des réformes en laissant à chaque pays le choix des instruments les mieux adaptés pour les atteindre. Ces méthodes ouvertes de coordination semblent plus adaptées au domaine de l'emploi qu'au domaine social.

Ces deux contributions sont discutées par Jacky Fayolle, Jean-Jacques Rosa et Henri Sterdyniak

Pour Jacky Fayolle, la viabilité du modèle social européen provenait de sa cohérence avec un modèle salarial qui garantissait le salaire et la dignité sociale du statut salarial. La réflexion sur une protection sociale plus favorable à l'emploi ne peut donc se dispenser d'une réflexion sur l'évolution du régime salarial, en particulier des formes de solidarité « primaire » dont il est porteur. L'interaction de basses rémunérations et d'emplois précaires

fabrique une pauvreté contemporaine, qui appelle une protection sociale en dernier ressort, hors travail et hors marché. Mais les fondements de cette protection sociale sont fragiles ; elle suppose une tolérance à l'impôt, peu compatible avec la concurrence fiscale. En outre, la répartition des compétences en Europe ne permet pas aux acteurs sociaux de s'engager dans une négociation qui articule productivité, qualité de l'emploi et rémunération.

Pour Jean-Jacques Rosa, centraliser les politiques sociales dans le cadre d'un modèle européen harmonisé, induirait des coûts et des dysfonctionnements accrus. Une bonne part des dépenses de transferts ne sont pas sociales. Elles profitent à des ménages aisés, bénéficiant d'emplois stables et de bonnes retraites, au détriment des plus jeunes et des plus pauvres qui ne trouvent pas d'emploi. Leur financement, qui repose sur le travail, pénalise la croissance et l'emploi. Le volume total des transferts est en fait le chiffre d'affaires d'un secteur d'activité qui garantit les intérêts particuliers des employés et dirigeants de ce secteur. Selon Jean-Jacques Rosa, l'harmonisation aurait pour effet, en limitant la concurrence, d'organiser un cartel officiel des producteurs de transferts sociaux. C'est pourquoi il plaide pour favoriser la diversité et la concurrence entre pays pour le choix des politiques sociales.

Pour Henri Sterdyniak, le modèle social européen, et en particulier le modèle continental, est en crise : la montée des besoins sociaux se heurte à la persistance du chômage de masse, à la dislocation des solidarités nationales, à la poussée libérale et à la concurrence socialo-fiscale induite par la mondialisation et le Marché unique. Si le modèle anglo-saxon (le plein emploi par la contrainte économique et la flexibilité) fait figure d'épouvantail, le modèle scandinave (le plein emploi citoyen) n'apparaît guère applicable à de grands pays ouverts, hétérogènes qui connaissent un chômage de masse. Les justifications d'une convergence des systèmes nationaux (faire naître une citoyenneté européenne, empêcher la concurrence vers le bas, favoriser l'intégration économique) oublient que la solidarité qui fonde la protection sociale reste aujourd'hui nationale. En outre les organisations syndicales sont absentes des processus européens. Aussi, pour Henri Sterdyniak, l'Europe sociale fait-elle courir le risque d'un nouvel affaiblissement du mouvement social.

Comme le montrent les contributions et les discussions présentées au cours de ces Entretiens 2005 de l'AFSE, le débat sur l'Europe sociale reste très ouvert parmi les économistes.